



COMMERCE DE GROS  
ET INTERNATIONAL

**SIMPLIFIER LA FORMATION  
FACILITER L'EMPLOI**

**VOTRE NEWSLETTER  
POUR L'EMPLOI  
ET LA FORMATION**

Suivez-nous :



**À LA UNE**

**OCTOBRE 2014**

## PÉRIODE DE PROFESSIONNALISATION : ATTENTION CHANGEMENT !

Objectifs recentrés sur la qualification et la certification, durée minimale de formation fixée à **70 heures**, public redéfini : tels sont les principaux changements introduits par la loi du 5 mars 2014 et le décret du 22 août 2014 relatif à « la durée minimale des périodes de professionnalisation ». Ces modifications importantes impactent les conditions de mise en œuvre de la période de professionnalisation dans l'entreprise et son financement par Intergros. **Intergros poursuit la prise en charge des formations éligibles à la période de professionnalisation par avis de la CPNEFP de la branche et/ou par accord de branche jusqu'au 31 décembre 2014.**

**EN SAVOIR +**

## COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF) : MODE D'EMPLOI

Opérationnel au 1er janvier 2015, le nouveau compte personnel de formation (CPF) voit sa mise en œuvre précisée par 2 décrets publiés au Journal Officiel du 4 octobre 2014. Comment alimenter, mobiliser et financer ce nouveau dispositif de formation, toutes les explications détaillées dans un prochain numéro !

**EN SAVOIR +**

## TROIS NOUVEAUX ORGANISMES PARTENAIRES DE VOS FORMATIONS NÉGOCIÉES



Spécialisés dans les domaines du commerce, du management et de la logistique, **BOOSTER ACADEMY**, **ISEMA** (Ecole Supérieure de Commerce des Industries Alimentaires, Bio-Industries, Vivant et Environnement) et **JUNGHEINRICH** sont désormais partenaires d'Intergros dans le cadre des Formations négociées, conçues pour

répondre aux principaux besoins des entreprises du commerce de gros et international. Avantages ? Des formations dispensées sur tout le territoire par des prestataires certifiés ou labellisés, à des conditions tarifaires préférentielles.

**EN SAVOIR +**

## SOLUTIONS FINANCEMENT INTERGROS

### ? LE SAVIEZ-VOUS ?

➔ Actualisés chaque année à partir des données issues des enquêtes de branche et des statistiques publiques, les bilans régionaux sont une source d'information indispensable sur l'activité emploi-formation des entreprises du commerce de gros et international. Découvrez la nouvelle édition !

## AGENDA

### 31 DÉCEMBRE 2014

C'est la date limite pour organiser la **2ème réunion de consultation des représentants du personnel**, sur le projet de plan de formation 2015.

**EN SAVOIR +**

## LA PRESSE EN PARLE

**OCTOBRE 2014**

**NEGOCE**

**INTERGROS DÉCODE POUR VOUS**



de 50 à 249 salariés

EN SAVOIR +

**L'aide « contrat de génération » doublée**  
Dispositif fondé sur la mise en place d'un « binôme » jeune / senior, le contrat de génération ouvre droit au versement d'une aide\* pouvant désormais atteindre 24 000€ sur trois ans (8 000€ par an). Une condition : le recrutement simultané d'un jeune et d'un senior.

\* Cette aide est réservée aux entreprises

Il ne reste plus que quelques mois aux entreprises de négoce pour se préparer à l'entrée en vigueur de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle.

EN SAVOIR +

CONTACT

Accédez à monEspace

## EN PRATIQUE



### monEspace ? Le réflexe simplicité !

Savez-vous qu'avec « [monEspace](#) », vous pouvez transmettre directement en ligne les pièces justificatives nécessaires au remboursement des formations organisées dans le cadre du plan de formation ou du contrat de professionnalisation (convention de formation, programme de l'action, formulaire CERFA...)?

Mais aussi accéder à un large panel de fonctionnalités : enregistrement du contrat de professionnalisation, saisie et suivi des demandes de prise en charge, inscription des salariés aux [Formations clés en main](#)...

Pas encore inscrit ? Laissez-vous guider !

EN SAVOIR +

**E-SOLUTIONS**

intergros | Pro RH | Formations clés en main | Formations négociées | mon Espace | VAE | Intergros stages d'emploi

INTERGROS | 12 avenue André-Marie Ampère – CS 60067 – 77447 Mame-la-Vallée Cedex 2

Rédaction : Cabinet Bourmendil et consultants

Si vous souhaitez vous désabonner et ne plus recevoir de message électronique de notre part, veuillez utiliser [ce lien](#)

Vous recevez cette information parce que vous êtes adhérent Intergros ou un acteur partenaire d'Intergros dans le domaine de l'emploi et de la formation.